

Table with 2 columns: Duration (Un an, Six mois) and Price (\$1.00, \$0.50).

REDIGE EN COLLABORATION.

LE SORELOIS

LE SORELOIS, MARDI, 2 AVRIL 1895

Table with 2 columns: Type of advertisement (Première insertion, Chaque insertion) and Price (15 cts, 8 cts).

J. A. CHENEVERT, Directeur-Gérant.

17^{ème} ANNÉE

No 1

Les commandements du député

Un seul chèque tu toucheras Par émission seulement. Point tu ne le gaspilleras Afin de vivre largement.

Nouvelles diverses

Le prince de Bismark a célébré le 1er avril le 80^e anniversaire de sa naissance.

Le parlement britannique aura 600 ans d'existence au mois de novembre prochain.

Le roi de la mode, Worth, qui vient de mourir à Paris, employait 1200 personnes dans son établissement.

Les rois de Sardaigne avaient l'habitude de signer les documents d'état comme suit: "Par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, de France, d'Espagne, etc."

Les officiers de l'ordonnance en Angleterre sont à la veille de terminer une carte du pays si minutieuse, qu'elle montre distinctement chaque haie, clôture, fosse, mur, bâtiment, et arbre isolé de la contrée.

Le prince Félix Schwarzenberg, servant en qualité de lieutenant dans un régiment de cavalerie stationné à Pesth, en Hongrie, est à la veille de compléter un jeûne absolu de trente jours entrepris à la suite d'un pari.

Parmi les grosses cloches en Europe, se trouvent la fameuse Suzane d'Eurfont, qui a 10 1/2 pieds de hauteur et 8 1/2 pieds de diamètre fondue en 1497.

On croit que les éclairs sont visibles à une distance de cent cinquante milles, mais on diffère d'opinion sur la distance qu'on peut entendre le tonnerre.

plus grande que dix milles. D'un autre côté, un météorologiste anglais a compté jusqu'à cent trente secondes entre l'éclair et le tonnerre, ce qui donnerait une distance de vingt sept milles.

Un Français du nom de Baziaux, voyageur infatigable, vient de trouver dans le Transvaal une nouvelle espèce de bois qui ressemble à l'ébène en couleur mais si dur qu'on ne peut l'entamer avec la scie à moins qu'il soit vert.

A propos du fait que les Grecs vont recommencer l'année prochaine leurs jeux olympiens d'automne, il est intéressant de savoir que ces gens vivent avec une frugalité à peine croyable en face de leur activité physique.

Les riches mangent plus d'un seul repas par jour en Grèce, et les jeunes hommes forts de ce pays consomment moins de viande en une semaine que ceux d'Angleterre ou d'Amérique en un jour ordinaire.

Le roi de la mode, Worth, qui vient de mourir à Paris, employait 1200 personnes dans son établissement, et faisait chaque année de 6 à 2,000 robes et de 3 à 4,000 manteaux pour femmes.

Les trois Amants

LÉGENDE DES INDIENS PIEDS NOIRS

La charmante légende qui suit a été racontée au missionnaire canadien Petitot par un métis ou Fort Pitt en 1879.

Trois jeunes Pieds Noirs, qui s'étaient alliés, se présentèrent un jour devant un vieillard de la nation, qui avait trois filles bonnes à marier.

Ah mes gendres, répondit le vieillard, je consens de tout cœur à vous donner mes filles en mariage, mais vous savez que vous devez payer pour les avoir.

Les trois jeunes guerriers engagèrent leurs vœux, que les trois vierges reçurent avec joie.

Les guerriers se revêtirent des insignes de la guerre, se peignant le visage de rouge et garnissant leurs coiffures de plumes teintes de la même couleur.

Pendant toute une année, on n'entendit rien des trois guerriers. L'époque fixée pour leur retour probable était passée et les trois avaient perdu tout espoir de revoir leurs fiancées.

On croit que les éclairs sont visibles à une distance de cent cinquante milles, mais on diffère d'opinion sur la distance qu'on peut entendre le tonnerre.

battant pour elles. Elles résolurent alors de ne pas se laisser surpasser par eux en loyauté et convinrent de quitter ensemble cette vie.

Elles annoncèrent leur dessein à leur tribu et demandèrent la permission de leur père, qui jugea très méritoire leur résolution.

Mais le lendemain de ce jour fatal, on vit, au loin sur l'immense prairie verte, un tourbillon de poussière qui annonçait aux Pieds Noirs l'arrivée d'un escadron de guerriers.

Ces guerriers étaient peints et ornés comme pour un mariage et ils chantaient l'hymne de la victoire en entrant dans le camp.

C'étaient les trois fiancées, fidèles à leurs engagements jusqu'à la fin, qui se hâtaient, tout brûlants d'impatience, vers le grand chef des Pieds Noirs pour lui rappeler sa promesse de l'an précédente.

Mais lorsqu'ils arrivèrent au wigwam du chef, leurs chants de joie furent changés en cris de détresse; il fut répondu à leurs questions par des pleurs et des regrets amers, leurs joies ne rencontra que le muet désespoir.

Quand ils furent certains que leurs fiancées s'étaient tuées par amour pour eux; qu'elles leur étaient demeurées fidèles même jusqu'à la mort, les trois jeunes garçons déterminèrent que leur fidélité ne serait surpassée par celle de leurs fiancées et jurèrent de suivre leur exemple.

Sans dire un mot de leur dessein, ils pressèrent silencieusement la main du vieillard et poussant la troupe des soixante chevaux qu'ils avaient enlevés à leurs ennemis au sommet de la falaise escarpée d'où leurs fiancées s'étaient livrées à la mort, ils les firent précipiter dans le vide.

Ainsi finit l'histoire vraie des trois amoureux Pieds Noirs.

L'histoire d'un meunier

IL LUI FUT DONNÉ JUSTE UN MOIS POUR VIVRE

D'abord atteint de rhumatisme inflammatoire et ensuite attaqué de paralysie—Tout espoir abandonné et sollicitant la mort pour le délivrer de ses souffrances—Enfin, il trouve une guérison et il raconte son merveilleux retour à la santé.

De la Sherbrooke Gazette :

Les bénéfices dérivés de l'usage des Pilules Roses du Dr Williams sont bien connus à la Gazette. Il arrive souvent que les gens viennent au bureau et disent qu'ils ont été rendus à la santé par leur usage.

Il y a peu d'hommes en cette partie du pays aussi bien connus que M. A. T. Hopkins, de Johnville, Qué. Avant d'aller demeurer à Johnville, M. Hopkins avait sa résidence à Windsor Mills, où il fut pendant trois ans membre du conseil municipal.

faisait remarquer par sa force et activité comme lutteur. Sa vigueur lui est demeurée en grande partie, car il travailla dur à son ouvrage, transportant de gros sacs de farine dans son moulin nombre d'heures pendant le jour et souvent dans la nuit.

Il s'assura les moins des meilleurs médecins qu'on pouvait trouver, mais les médecins ne donnèrent aucun espoir de son retour à la santé.

Il continua à suivre le traitement remplissant les ordonnances à la lettre, et est aujourd'hui presque aussi fort que lorsqu'il était jeune homme, et est en état d'accomplir comme il faut et sans difficulté les travaux laborieux qui lui font gagner sa vie.

Telle est l'histoire merveilleuse que M. Hopkins a racontée à la Gazette; il attribue son retour à la santé seulement à l'usage des Pilules Roses du Dr Williams et il consent à satisfaire toute personne qui voudrait avoir d'autres détails sur leurs effets merveilleux.

Un état vicieux du sang ou un système nerveux ébranlé est le secret de la plupart des maladies qui affligent l'humanité, et en restaurant le sang et en tonifiant les nerfs, les Pilules Roses du Dr Williams frappent la maladie à sa racine, la chassent du système et rendent le patient à la santé et à la force.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public de Sorel et des environs qu'il est prêt, JOUR ET NUIT, à répondre aux personnes qui auront besoin de ses services.

Le nouvel établissement est pourvu de trois magnifiques corbillards, dont deux pour les grandes personnes et un pour les enfants.

Il a aussi des cercueils depuis les plus communs jusqu'aux plus dispendieux, en bois, métal etc. Il fait aussi des cercueils à ordre.

Embaumage des corps

Ayant travaillé aux Etats-Unis durant l'espace de cinq années, il a appris la manière d'embaumer les morts et à tout ce qu'il faut pour ces opérations, qui ont pour effet de conserver les cadavres très longtemps sans qu'ils émettent aucune mauvaise odeur.

Le jour le soussigné sera au bureau, en bas.

La nuit on n'aura qu'à frapper à la porte privée, voisine du bureau de jour.

Le public sera bien servi à des prix modérés.

N. P.—Le soussigné a aussi un appareil pour embaumer les corps des préteurs et leur donner la position que l'on voudra, assis ou couchés, et de manière à pouvoir les conserver trois, quatre et même six jours.

THE REMINGTON TYPE-WRITER



W. S. & B'S. FAMOUS Type Writer Ribbons And PARAGON PAPERS

Rubans et papier Paragon pour machines à écrire et fournitures de toutes sortes pour machines à écrire de tous genres.

HARNAIS ! HARNAIS !

STANISLAS DUROCHER SELLIER ET MARCHAND DE CUIR

à l'honneur d'annoncer au public de Sorel et des campagnes environnantes qu'il a toujours en mains un magnifique assortiment de

HARNAIS

de tous les prix, depuis le harnais le plus fin jusqu'au harnais de travail pour atelier simple ou double.

Tous ces ouvrages sont faits par les meilleurs ouvriers et avec des matériaux de première qualité.

Il tient constamment un assortiment de cuir pour la sellerie mais plus particulièrement pour les condonniers : harnais, vernis, couvertures pour chevaux et robes de carrosse.

STANISLAS DUROCHER.

RUE AUGUSTA, PRÈS DU MARCHÉ, SOREL. Sorel, 25 jan. 1895.—a



CORBILLARDS, CERCUEILS! Embaumages

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public de Sorel et des environs qu'il est prêt, JOUR ET NUIT, à répondre aux personnes qui auront besoin de ses services.

Le nouvel établissement est pourvu de trois magnifiques corbillards, dont deux pour les grandes personnes et un pour les enfants.

Il a aussi des cercueils depuis les plus communs jusqu'aux plus dispendieux, en bois, métal etc. Il fait aussi des cercueils à ordre.

Embaumage des corps

Ayant travaillé aux Etats-Unis durant l'espace de cinq années, il a appris la manière d'embaumer les morts et à tout ce qu'il faut pour ces opérations, qui ont pour effet de conserver les cadavres très longtemps sans qu'ils émettent aucune mauvaise odeur.

Le jour le soussigné sera au bureau, en bas.

La nuit on n'aura qu'à frapper à la porte privée, voisine du bureau de jour.

Le public sera bien servi à des prix modérés.

N. P.—Le soussigné a aussi un appareil pour embaumer les corps des préteurs et leur donner la position que l'on voudra, assis ou couchés, et de manière à pouvoir les conserver trois, quatre et même six jours.

HENRY CHAPDELAINÉ,

Gérant de l'Etablissement Sorel 1er octobre. | Téléphone 39

MUSIQUE.—Mlle Plouf donnera, à des prix raisonnables, des copies de piano, au-dessus du magasin de chaussures de M. F. Plouf, Sorel.

Sorel, 19 oct. 1894.—jno.

CARTES D'AFFAIRES

WURTELE & LACROIX AVOCATS

Bureau de la Seigneurie de Sorel, 60 Rue du Roi, Sorel

C. J. C. Wurtele, B. C. L. T. Lacroix

A. P. VANASSE, AVOCAT

Etude:—Au-dessus des bureaux du "Sorelois," No 86, Rue Augusta, Sorel.

TELEPHONE 1409.

Guimet, Emard, Maurault & Guimet AVOCATS

RUE SAINT-JACQUES, 180.

Edifice de la Banque d'Épargne, J. ADELARD GUIMET,

Bureau du soir de 7 à 8 heures, 1141 RUE ST LAURENT, MONTREAL

J. H. ROULEAU ARCHITECTE ET PROFESSEUR

De l'École des Arts et Métiers de Sorel 70, RUE CHARLOTTE, SOREL

J. B. RESTHER & FILS ARCHITECTES

Bâtisse Impériale, BUREAUX: Chambres Nos 60 et 66, NO 107 ST-JACQUES, MONTREAL

M. M. Resther prendront charge d'expertises, Evaluations, Expropriations, Arbitrages, etc, etc.

A. VILLIARD L. L. B AVOCAT

33 Rue George, Sorel.

L. H. COMEAU, L. L. L AVOCAT

No 48, Rue du Roi—Sorel

L. G. MATHIEU L. L. L. AVOCAT

Bât. "New-York Life Insurance Co.," Place d'Armes, Montréal.

N. B.—M. Mathieu suivra les cours du district de Richelieu. Sorel, 27 sept. 1895.—la.

PHENIX

DE LONDRES (ANGLETERRE)

ÉTABLIE EN 1792. Succursale Canadienne Établie en 1804

Emet des polices en français; la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.

Montant des pertes payé depuis la fondation de la Cie... \$75,000,000

Surplus au fonds de réserve... 3,000,000

Responsabilité des Actionnaires Illimitée

Dépôt au Gouvernement Fédéral pour la Garantie des assurés Canadiens... \$187,043,00

Reclamations payées avec la plus grande ponctualité.

—AGENT A SOREL—

W.L.M. DESY, Notaire

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE FEU-VIE

ACCIDENT ET MARINE No 52 RUE DU ROI

Lorne Hotel

ANCIEN HOTEL DU CANADA

RUE DE LA REINE, — SOREL

Joseph Parent, Prop.

Cet hôtel offre maintenant aux visiteurs le confort qu'ils peuvent désirer.

TABLES de POOL et de BILLARD.

Quant aux articles de consommation LIQUEURS, CIGARES, RAFFRAICHISSEMENTS, etc, ils seront toujours choisis et de première qualité.

—ADRES—

VIN CANADIEN

Manufacturé par lui-même.

Ce vin est de première qualité, absolument pur, et ne se vend que cinq cents le grand verre.

La cour et les écuries comptent parmi les plus vastes de la ville.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOSEPH PARENT, Prop

HOTEL PICHE

RUE AUGUSTA, SOREL

Liqueurs et cigares de choix; bonne salle d'échiquier, et tout le confortable que l'on trouve dans un bon hôtel.

H. Piche Prop.

RUE AUGUSTA, SOREL



PILULES HOLLOWAY

Cette grande médecine de famille est au rang principale des nécessités de la vie. Ces fameuses pilules purifient le sang et ont une action des plus puissantes et cependant des plus adoucissantes sur le

Foie, l'Estomac et les intestins

donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces grandes sources premières de la vie. Elles sont recommandées avec confiance comme remède infaillible dans tous les cas où la constitution, pour quelque cause que ce soit, est mise en danger ou affaiblie.

Longuent Holloway

qui a des propriétés puissantes comme purifiant, est connu par tout le monde pour la guérison des maux de JAMBES, ET DE L'ESTOMAC, VIEILLES BLESSURES, DOULEURS ET ULCÈRES, c'est un remède infaillible.

Les Pilules et Longuent sont fabriqués au No. 533 OXFORD STREET, Londres, seulement, et sont en vente chez tous les Marchands de Médecines, par tout le monde civilisé, avec prescriptions presque dans toutes les langues.

Les marques de commerce de ces médecines sont enregistrées à Ottawa. C'est pourquoi toute personne qui, dans les limites des Possessions Britanniques, tiendra des contrefaçons en vente, sera poursuivie.

Les acheteurs devraient

toujours regarder à l'étiquette qui couvre les Pots

et les Boîtes. Si l'adresse n'est pas 78 New-Oxford

Street, auparavant 533

OXFORD STREET

LONDON, ce sont de

contrefaçons.

Banque Molson,

Incorporée par Acte du Parlement, 1855

Bureau Principal..... Montréal

Capital payé \$2,000,000

Fonds stable 1,200,000

SUCCESSALE A SOREL;

JOHN McMAHON,

GÉRANT

Dépôts reçus et intérêt accordé; Collections sollicitées et remise de fonds immédiate. Traités fournis sur toutes les principales villes du Dominion. Argent anglais et américain acheté et vendu.

COMMUNICATIONS PAR TÉLÉPHONE

BANQUE D'HOUELAGA

—COIN DES—

RUES DU ROI ET GEORGE

L'UNE DES PLUS SOLIDES DU PAYS.

Dépôts reçus et intérêt accordé. Traités vendus et collectés sur toutes les principales villes du

CANADA

—ET DES—

ÉTATS-UNIS

—ARGENT

Français, Anglais et Américain

ACHETE ET VENDU

SUCCESSALE A SOREL

W. L. M. Desy, Gérant.

TELEPHONE No. 9310

G. G. Gaucher.

—Marchand de—

Farines, Provisions.

LARD, GRAINSE, ETC.

31-33 Rue des Commissaires et Saint Paul MONTREAL

Nous nous chargeons de la vente de produits Agricoles et faisons des avances sur consignations.

La vitalité, épuisée par excès de travail ou par la maladie, est sûrement restaurée par la Salsepareille d'Ayor.

CIRCULATION DU "SORELOIS" AUJOURD'HUI, 2 AVRIL :

3.180

LE SORELOIS

MARDI, 2 AVRIL 1895

VERCHERES

Aujourd'hui même, les conservateurs du comté de Verchères, réunis à Ste-Théodose, doivent faire le choix de leur candidat dans l'élection qui aura lieu le 17 du courant.

Nous ne nous dissimulons pas que nos amis vont avoir une lutte formidable à soutenir pour arracher à l'ennemi un comté qui depuis la confédération n'a pas cessé un instant d'être représenté par un libéral, tant à Ottawa qu'à Québec.

Mais nous savons aussi que la phélange conservatrice de Verchères n'a pas pour habitude de se laisser décourager par les obstacles.

Les assauts formidables et presque victorieux livrés à la citadelle libérale par MM. Daigle, Brillon, Cartier, Ducharme, Archambault & Cie, sont là pour le prouver.

N'oublions pas non plus que jamais l'occasion n'a été favorable.

Sans parler de la disparition de la scène d'un adversaire et presque invincible, dans la personne du regretté M. Félix Geoffrion, le candidat conservateur peut compter sur le concours efficace de tous ceux à qui la reconnaissance fait un devoir de profiter de la première occasion qui se présente pour remercier les ministres fédéraux de ce qu'ils viennent de faire pour nos compatriotes et coreligionnaires du Manitoba.

Les circonstances font un devoir impérieux à tous ceux qui désirent sincèrement voir rendre justice à la minorité catholique et française du Manitoba, d'appuyer le gouvernement fédéral dans la campagne qui commence.

Les fanatiques de toutes les provinces (auxquels se sont joints les transfuges du Monde et quelques congénères), ont juré la perte du ministère qui a proclamé hardiment son intention bien arrêtée de faire respecter les droits de tous, advenue que pourra.

L'adoption de l'arrêté du conseil enjoignant à la législature du Manitoba de rétablir les écoles séparées sous peine de voir le gouvernement fédéral se charger lui-même de ce soin, était déjà un grand pas de fait.

Mais, malgré son immense portée, cette première démarche ne paraissait pas donner entière satisfaction à la population catholique de la province de Québec, qui réclamait une session immédiate.

Avant de confier les destinées du pays aux conservateurs pour cinq ans encore, toute la population catholique, le clergé en tête, exigeait que les chambres fussent convoquées, afin de faire adopter définitivement une loi réparatrice, au cas où la législature manitobaine refuserait de se conformer au jugement du conseil privé.

Pour se rendre à ce désir général et légitime, les ministres canadiens-français, les honorables MM. Caron, Ouimet et Angers obtinrent de leurs collègues protestants qui préféraient des élections immédiates, qu'une session aurait lieu le 18 avril courant.

C'est l'annonce de cette session qui rend aujourd'hui nécessaire une élection partielle dans Verchères.

Que penseraient de nous les conservateurs des autres provinces, si Verchères, un comté catholique et français, refusait

maintenant son appui à un gouvernement qui a tout fait pour donner satisfaction aux Français-catholiques ?

De quel droit nos représentants dans le cabinet traitent-ils demandeur de nouvelles concessions à leurs collègues, si leurs revendications ne sont pas même appuyées par l'électorat de la province de Québec.

Sir Mackenzie Bowell, qu'on taxe d'orangiste, ne craint pas d'affronter la colère des loges et les malédictions des fanatiques pur faire rendre justice à la minorité catholique ; or, serait-ce dignement le remercier et l'encourager à mettre le sceau définitif à cette législation réparatrice, si un comté, où il n'y a pas cinquante électeurs protestants, lui refusait sa confiance et son appui ?

A toutes ces questions nous ne craignons pas de répondre : non, nous avons l'intime conviction que la grande majorité des électeurs de Verchères partagera notre opinion et comprendra qu'il ne s'agit pas, dans la lutte actuelle, d'une question de parti, mais d'un grand principe, d'une importance vitale pour l'avenir de notre nationalité.

L'élection du candidat conservateur à Verchères signifiera que le gouvernement qui ne craint pas de rendre justice aux minorités peut compter sur l'appui de la province de Québec. L'élection du candidat libéral, au contraire, équivalra à faire savoir à M. Bowell, que quoi qu'il fasse, il n'a rien à attendre de nous.

Si tous ceux qui mettent sincèrement le triomphe de la justice au-dessus des mesquins intérêts de parti, veulent bien se rendre compte de la gravité de la situation avant de déposer leur bulletin dans l'urne, nous ne doutons pas un instant du résultat.

Chemin de fer des Comtés Unis

Un léger changement s'est opéré dans l'horaire des chars des Comtés-Unis. Le départ du train de Sorel, dans l'après-midi, se fera à 2 heures au lieu de 2.15 heures, comme auparavant.

Les marchands et tous les gens d'affaires qui font venir des effets de Montréal recevront leurs effets sous 24 heures en les ordonnant par cette ligne.

Les prix du fret sont très réduits. En été, cette Cie de chemin de fer chargera pour le fret de Montréal à Sorel, le prix des bateaux.

Le lundi de Pâques une excursion de Sorel à Rougemont aura lieu, au prix de \$1.25, aller et retour.

Départ de Sorel, le matin, à 6.30 heures, retour le même soir, à 8.30 heures. L'harmonie de St-Hyacinthe sera à bord du train. Elle arrivera ici le samedi soir.

Les passagers qui voudront passer la journée à St-Hyacinthe ou ailleurs auront l'avantage de rester aux stations en passant.

Imprudence de la "Patrie."

Il y a quelque temps, *La Patrie*, qui comptait sur des élections prochaines, pouvait être excusable de publier ce qu'on est convenu d'appeler de la littérature électorale.

Ces écrits ronflants par la forme et faux par le fond peuvent meubler la caboché des jeunes membres des clubs Laurier, Lottier et Mercier, et leur permettre de faire une certaine figure sur un *husting*, pendant l'ardeur d'une lutte électorale.

Mais aujourd'hui que le calme est rétabli et que nous aurons une session et peut-être deux avant la grande bataille, nous conseillons fortement au confrère mont-réalais d'attendre des temps plus troublés pour reprendre la suite de travail que les officines libérales préparent en toute hâte en vue des élections.

Ses deux récents articles sur l'industrie du sucre et celle de la

chaussure se ressentent tellement de cette précipitation et de la quasi certitude de l'impunité, que nous hésitons à croire que la *Patrie* aurait osé les publier, si elle avait cru s'exposer à une réfutation sérieuse.

Voulant blâmer le gouvernement de la protection qu'il accorde à l'industrie du sucre, *La Patrie* cite elle-même le cas de l'Allemagne, qui vient de tripler la protection déjà élevée qu'elle accordait à cette industrie.

Cela est déjà beau pour une feuille qui proclame tous les jours les beautés du libre-échange, mais ce qui est encore plus étrange, c'est le fait d'ignorer, ou de faire semblant d'ignorer que le gouvernement canadien a presque aboli les droits sur le sucre, qu'il accorde une prime aux industriels et que le gouvernement provincial en donne une aux producteurs de la betterave.

Les arguments de *La Patrie* contre la protection accordée à l'industrie de la chaussure sont à peu près de la même force, et rien ne serait plus facile que de les réfuter de fond en comble et chiffres en mains, mais nous répétons que tout cela a été écrit dans un moment où *La Patrie* se croyait à la veille des élections et que le temps nous manquerait pour réfuter ses faussetés et ses sophismes.

La Question des Ecoles

L'ordre en Conseil et la "Vérité"

Nous avons, dans un précédent numéro, fait voir ce qu'il fallait penser de ceux qui critiquent le gouvernement à l'occasion de l'ordre en conseil adopté au sujet des écoles du Manitoba, et dit combien les catholiques, combien les amis de la liberté pour tous, dans le bon sens du mot, devaient se réjouir de l'action du gouvernement qui vient de régler, par cet ordre en conseil, au moins virtuellement, cette brûlante et épineuse question.

Aujourd'hui, nous croyons devoir reproduire le magnifique article que vient de publier, sur le même sujet, notre orthodoxe confrère de *La Vérité*, de Québec.

Cet article, que nous prions nos lecteurs de lire et relire attentivement, est la meilleure réponse qui se puisse faire aux divagations, aux crailleries et aux insanités débitées par la presse rouge, par cette presse qui ne sait pas faire taire l'esprit de parti alors que sont en jeu les plus chers intérêts de la patrie canadienne et catholique.

Cette presse, nous l'avons dit vendredi, ne cesse de critiquer cet ordre en conseil et de vouer aux gémonies nos représentants dans le cabinet, Sir A. P. Caron, l'honorable M. Ouimet et l'honorable M. Angers.

Et pourquoi ? Ah ! c'est, nous le répétons, qu'elle voit dans l'action des ministres un acte de justice en faveur d'une minorité persécutée, une politique vraiment réparatrice, vraiment patriotique, qui ne peut que gagner au gouvernement l'appui d'un nombre considérable de personnes qui ne lui ont guère été sympathiques jusqu'à ce jour.

Et, parmi ces dernières, nous trouvons le directeur de la *Vérité*, qui n'a jamais fait de manœuvres au gouvernement, qui a vertement critiqué, en maintes occasions, la conduite des ministres, et qui se flatte de n'être inféodé à aucun parti politique.

L'opinion de M. Tardivel est donc celle d'un homme impartial, celle aussi d'un journal qui est l'organe reconnu du clergé, dans notre province.

On comprendra donc facilement toute l'importance qu'il faut attacher à l'article dont nous parlons et qui, l'on en conviendra, est un contre-poison bien puissant apporté aux virulents et injustes articles des organes de l'opposition, des feuilles libérales et anti-cléricales du pays.

Voici l'article de la *Vérité* :
Eh bien ! le gouvernement a fait

connaître sa politique au sujet de la question des écoles du Manitoba ; et cette politique, il faut le dire, est une politique de justice et de réparation. Ce n'est pas une demi-mesure, ce n'est pas un compromis, c'est un acte de justice pleine et entière.

On ne nous accusera pas de partialité à l'égard du gouvernement fédéral, on ne nous soupçonnera pas de complaisance excessive à son sujet ; en ces derniers temps, nous avons clairement fait voir que nous avions perdu toute confiance dans les ministres. De fait, avec beaucoup d'autres, nous n'espérons plus rien. Nous croyions bien que plusieurs d'entre eux voulaient la justice, mais il nous semblait qu'il ne pourraient pas l'obtenir, que le fanatisme aveugle l'emporterait.

La *Minerve* elle-même, on a pu le voir par les citations que nous en avons faites la semaine dernière, n'avait guère confiance dans l'avenir, puisque déjà elle parlait de "rupture du pacte fédéral."

Eh bien ! nous sommes heureux de constater que nous nous sommes trompés, et il ne nous en coûte pas de le dire. Nous publions ailleurs l'arrêté ministériel, ou "ordre-en-conseil." Le style de la chancellerie canadienne laisse grandement à désirer ; c'est un enchevêtrement de phrases difficiles à démêler. Mais le fond, qu'il faut uniquement considérer ici, est tout ce que l'on peut demander. Le droit de la minorité aux écoles séparées est pleinement reconnu et hautement proclamé.

Sans doute, nous croyons toujours qu'il eût été beaucoup plus simple et plus équitable de désavouer les lois scolaires manitobaines de 1890. La minorité n'aurait pas été privée, pendant cinq longues années, de la jouissance d'un droit qu'on reconnaît aujourd'hui.

Mais le droit de désaveu n'existant plus, ce moyen expéditif de réparer le mal n'étant plus à la disposition du gouvernement, celui-ci applique hardiment le seul remède que la constitution lui donne : l'intervention directe du pouvoir fédéral pour remettre la minorité dans la position où elle se trouvait avant la législation de 1890.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitobaine les consterne. Quel bel atout leur échappe ! L'esprit de parti le veut ainsi. Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement. Les griefs des catholiques manitobains redressés par les conservateurs, quel désastre pour M. Laurier ! Ce n'est pas un jugement téméraire de dire que c'est le fond de la pensée des meneurs libéraux.

Eh bien ! les catholiques qui ne sont inféodés ni au parti libéral ni au parti conservateur n'éprouvent pas de tels sentiments. Ils se réjouissent franchement du triomphe de la justice ; peu importe que ce triomphe fasse en même temps l'affaire politique de celui-ci ou nuise aux petites combinaisons de celui-là.

Si M. Laurier et les autres chefs libéraux canadiens-français avaient du flair politique pour deux sous, voici ce qu'ils feraient : ils diraient à leurs amis du gouvernement Greenway : "Vous pouvez nous tirer d'embarras en rendant vous-mêmes justice aux catholiques de votre province ; alors nous pourrions partager avec le parti conservateur l'honneur d'avoir fait cesser une injustice et nous pourrions dire que c'est grâce à l'influence de M. Laurier que la question a été définitivement réglée sans conflit entre le pouvoir fédéral et le pouvoir provincial."

Mais nous doutons fort qu'ils le fassent. Ils vont plutôt tâcher de créer des embarras au gouvernement.

Nous les avertissons que s'ils agissent ainsi ; s'ils votent contre la législation réparatrice que le gouvernement s'engage à soumettre au parlement, dans le cas où la législature manitobaine refuserait de rendre justice elle-même ; nous les avertissons que s'ils se laissent aveugler à ce point par l'esprit de parti et le désir d'arriver au pouvoir, ils verront l'opinion indépendante, qui commence à compter dans notre province, se tourner résolument contre eux. S'ils sont sages, ils aideront le gouvernement à mener l'affaire à bonne fin, au lieu de lui susciter des embarras.

Car si l'affaire est entrée dans une bonne voie, elle est loin d'être terminée. Selon toutes les probabilités, le gouvernement manitobain et la législature refuseront de re-

mettre la minorité dans la pleine jouissance des droits en matière scolaire qu'elle possédait avant 1890. Alors le gouvernement fédéral, s'il est conséquent avec lui, s'il poursuit sa politique de réparation jusqu'au bout, devra saisir le parlement fédéral d'un projet de loi destiné à mettre à exécution l'arrêté ministériel qui vient d'être publié.

Pour bien dire, le gouvernement fédéral ne peut pas reculer maintenant, quand même il le voudrait. Si la législature manitobaine ne rend pas justice à la minorité, le gouvernement fédéral doit faire voter une loi réparatrice ; il s'y engage virtuellement. Voilà une position nette, tranchée.

Si le gouvernement succombe devant le parlement et devant le pays, en voulant rendre justice, tant pis pour le parlement et pour ceux qui, par fanatisme religieux ou par esprit de parti, n'auront pas voulu lui prêter main forte en cette circonstance ; mais les ministres auront au moins la satisfaction d'avoir, un peu tardivement, si l'on veut, mais sincèrement rempli leur devoir.

Ceux qui sont pour la justice aideront le gouvernement à mener cette politique de réparation à bonne fin. Ceux qui, sur cette question, lui créeront des embarras, devront être rangés parmi les ennemis de la justice.

On prétend que le gouvernement aurait dû intimider l'ordre à la province de Manitoba de rendre justice aux catholiques.

Cette prétention est puéride. Rien dans la constitution n'autorise le pouvoir fédéral à donner un tel ordre. Il ne possède, du reste, aucun moyen légal de faire exécuter cet ordre : la législature du Manitoba est libre de voter ou de ne pas voter une loi réparatrice. Tout ce que le gouvernement central peut faire, c'est de mettre le gouvernement et la législature du Manitoba en demeure de réparer le mal. Et cette mise en demeure doit précéder toute la législation réparatrice fédérale. La loi organique est formelle sur ce point. Citons :

"Dans tous les cas où il ne sera pas déterré telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur-général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général en conseil sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas dûment mise à exécution par l'autorité provinciale compétente, alors et en tout tel cas, et autant seulement que les circonstances l'exigent, le parlement du Canada pourra déléguer les lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil en vertu de la même section."

Donc la marche à suivre, c'est, 1o que le gouvernement fédéral indique au gouvernement provincial ce qu'il doit faire ; 2o qu'il rende lui-même justice si l'autorité locale refuse ou néglige d'agir dans le sens indiqué.

Eh bien ! la première partie de cette double procédure, le gouvernement fédéral vient de la faire de la façon la plus ample, et il s'engage à faire la deuxième partie si la législature manitobaine n'accomplit pas son devoir.

Et pour qu'il n'y ait pas d'échappatoire possible, il convoque le parlement fédéral pour le 18 avril.

Pour les amis de la justice il n'y a donc qu'une chose à faire : mettre de côté tout esprit de parti, tout intérêt secondaire, et aider franchement le gouvernement à compléter l'œuvre de réparation si bien commencée.

Si le gouvernement, au lieu de convoquer le parlement, avait dissous le parlement, comme il en était d'abord question, on aurait pu douter de sa bonne foi. Mais, pour nous, la réunion du parlement est une preuve que le gouvernement est sérieux.

Dans tous les cas, il ne peut pas nous échapper. S'il laisse passer la session sans donner suite à son engagement formel, ce sera le temps de le condamner.

En attendant, comme c'est notre devoir, nous l'approuvons, et nous ferons tout en notre pouvoir pour l'appuyer dans sa politique de justice et de réparation.

St-Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal, a célébré, hier, le vingt-deuxième anniversaire de son élection au pontificat. A cette occasion l'on a chanté, hier, une grand-messe, à la cathédrale.

Décisions des tribunaux

La cour de Revision, à Montréal, a rendu samedi deux jugements importants dans des causes du district de Richelieu. L'une d'elles est la célèbre cause de R. Chartrand, cessionnaire de Michel Hébert, contre la cité de Sorel. On se rappelle que la loi dite Mercier, sanctionnée le 30 décembre 1890, restreignait les droits des corporations municipales à \$50.00 pour l'octroi d'une licence d'auberge. Au printemps de 1891, la cité de Sorel a prétendu que cette loi n'affectait pas sa chartre, et elle a chargé comme de coutume \$500.00 de droits par licence aux hôteliers de Sorel. Ces derniers ont payé la somme exigée pour avoir leur licence. Mais, par la suite, ils se sont associés pour faire un *test-case* et ils ont poursuivi la cité au nom d'Archambault, pour remboursement de \$450.00. La Cour Supérieure, présidée par Son Honneur le juge Ouimet, a condamné la cité à rembourser. Appel a été interjeté de cette décision, mais, au printemps suivant, la cause a été réglée. Mais Michel Hébert, l'un d'eux, a refusé de signer l'arrangement et a transporté son droit de se faire rembourser à R. Chartrand. Ce dernier a poursuivi la cité de Sorel, qui s'est défendue, et le jugement rendu par après a été porté en Revision. Cette dernière Cour a condamné la cité de Sorel à rembourser à Chartrand, cessionnaire de Michel Hébert, la somme de \$450.00 avec tous les dépens des deux cours, dont distraction à M. Germain, avocat du demandeur.

Dans l'autre cause, non moins célèbre, celle de Bourque contre Guèvremont et al, il s'agissait de la contestation de l'élection des syndics des Isles du Moine et des Barques. Nous avons déjà fait un rapport de la cause lors du jugement de la Cour Supérieure de Richelieu, qui a annulé l'élection des défendeurs et déclaré élus les candidats battus par les défendeurs, MM. Joseph Mathieu et autres.

Les défendeurs ont porté en Revision le jugement de Richelieu, lequel a été confirmé samedi dernier, le 30 mars. La cour de Revision a maintenu que les transports de droits faits par l'hon. M. Guèvremont à La Chapelle, et recédés par ce dernier à une cinquantaine de personnes qui ont voté pour les défendeurs, ont été des transports simulés, faits seulement en vue de l'élection, et a annulé 48 votes donnés en faveur des défendeurs. Ces derniers avaient, au moyen de ces votes, obtenu 37 voix de majorité sur le "ticket" Mathieu, en sorte que, par le jugement, ils se trouvent en minorité de onze voix. Conséquemment leur élection a été annulée et Joseph Mathieu et les autres candidats de son ticket déclarés élus, avec dépens contre les défendeurs, dont distraction a été accordée à MM. Ethier & Lefebvre, avocats du demandeur.

Il paraît que les frais, dans ces deux causes, sont bien considérables.

LA RETRAITE

La retraite des hommes mariés de la paroisse de Sorel, ville et campagne, s'est ouverte dimanche soir par une très-heureuse et très-éloquent instruction de la part du Rév. Père Alexis, de l'Ordre des Capucins, d'Ottawa.

Cette retraite se terminera dimanche prochain.

Tous les jours il y aura, le matin, à 5.15 h., une messe suivie d'une courte instruction ; à 8h., une autre messe aussi suivie d'une instruction, et, le soir, à 7 1/2 h., un sermon suivi de la bénédiction du Très Saint Sacrement.

Nous augurons beaucoup de bien de cette retraite pour notre bonne petite ville.



Pains in the Joints

Caused by Inflammatory Swelling

A Perfect Cure by Hood's Sarsaparilla.

"It affords me much pleasure to recommend Hood's Sarsaparilla. My son was afflicted with great pain in the joints, accompanied with swelling so bad that he could not get up stairs or bed without crawling on hands and knees. I was very anxious about him, and having read so much about Hood's Sarsaparilla, I determined to try it, and got a half-dozen bottles, four of which entirely cured him." Mrs. G. A. LAKE, Oshawa, Ontario.

N. B. Be sure to get Hood's Sarsaparilla.

Hood's Pills act easily, yet promptly and efficiently, on the liver and bowels.

71 Ans

Le vénérable ordinaire du diocèse de Saint-Hyacinthe, Sa Grandeur Mgr Moreau, a célébré, hier, le 71ème anniversaire de sa naissance.

A cette occasion Sa Grandeur a reçu les félicitations du clergé et d'un nombre considérable de laïques, tant du diocèse que des diocèses voisins.

Le *Sorelois* unit ses vœux à ceux formulés hier à Sa Grandeur, et La prie de croire à son attachement, à son respect et à sa filiale piété. *Ad multos annos.*

A qui la faute ?

Le Canada, dit que, au cours d'un article intitulé *Que va-t-il advenir*, publié dans le *CULTIVATEUR*, M. Tarte s'exprime de la manière suivante :

"La loi scolaire de 1890 eût dû être abrogée le lendemain de sa réception par le gouverneur-général en conseil—comme eût dû l'être aussi la loi qui a aboli l'usage officiel de la langue française, solennellement garanti à nos nationaux par l'acte d'union de 1870. Ce délai de cinq ans dans un cas, ce lâche refus dans l'autre, sont deux trahisons infâmes."

Vraiment M. Laurier n'a pas de chance. Se faire dire par son lieutenant qu'il a prêté son concours, plus encore, qu'il a pris l'initiative d'une chose lâche et infâme, ça y est en toute lettre, dépasse toutes les bornes.

D'autres peuvent l'ignorer, mais M. Tarte, lui, ne le sait, que les chefs libéraux ont procédé les premiers dans la question du désaveu. Nous reproduisons encore une fois, la résolution adoptée par la Chambre des communes le 29 août 1890, afin de placer les responsabilités où qu'elles devraient être :

Proposé par M. Blake secondé par M. LAURIER :

"Que dans les occasions solennelles quand il s'agit du désaveu d'une législation scolaire ou d'appel contre cette législation, que l'Exécutif ne procède pas sans avoir soumis à un haut tribunal judiciaire les questions importantes de loi ou de faits, de manière à ce que les parties intéressées puissent être respectées et que l'Exécutif puisse obtenir des informations pour sa gouverne."

Nous laissons à M. Tarte le soin de s'expliquer avec son chef !

On se rappelle le bruit fait à Montréal par la poursuite instituée par M. Forgot, courtier, contre Ostigny. Il s'agissait d'une opération de bourse et le défendeur invoquait la loi qui refuse tout recours en justice pour le recouvrement des dettes de jeu. D'un tribunal à l'autre, la cause a été portée jusqu'au Conseil Privé. Or, un câblogramme reçu de Londres, samedi matin, annonce que jugement vient d'être rendu en faveur de M. Forgot avec dépens contre M. Ostigny, moins les frais de l'appel toutefois.

Ce jugement légitime, une fois de plus, les opérations de bourse et en fait des transactions de nature absolument commerciale.

Au lieu de ce sentiment de faiblesse et de lassitude, la Salseperrille d'Ayer vous donnera la force et l'énergie.

Nouvelles de Sorel

M. Gilderslove, l'agent général de la Cie du Richelieu, était en cette ville hier.

La traverse, entre Sorel et Berthier, est encore bonne comme en hiver.

La glace ferme, sur le Richelieu, en face de la ville, mesure encore trois pieds d'épaisseur.

A ce temps-ci, l'an dernier, nous avions la navigation sur le Richelieu.

La cour Supérieure siège depuis hier sous la présidence de l'honorable juge Oumet.

Le retraite des dames et de mesdemoiselles de la ville, prêchée par le R. P. Alexis, s'est terminée dimanche après-midi.

M. Pierre Clément, agent de la compagnie "Sun Life Assurance", est parti dimanche, pour Québec, d'où il sera de retour demain.

Dimanche, à la grand'messe, le sermon a été rendu par le R. Père Alexis. Ce sermon a été une superbe page apologétique du catholicisme.

M. N. H. Beaulieu, avocat, de St-Jean, et chef du bureau des traducteurs des débats, à la chambre des Communes, était à Sorel, dimanche, l'hôte de M. J. B. Vanasse.

Nous apprenons avec plaisir, qu'après de nouveaux arrangements conclus mercredi, M. S. T. St-Cyr continuera la gérance de l'Hotel du Canada, à Berthier, pour une autre année.

Les sermons d'hier soir, sur l'enfer, et de ce matin, sur le purgatoire, ont été superbes de logique. Décidément le Rév. Père Alexis est un orateur d'une grande valeur.

Ce soir, et le reste de la semaine, il y aura, dans la Maison Dupré, rue Auguste, des représentations, des vues des régions infernales et du jardin du Sultan, le tout tiré du Dante. Il y aura aussi des matinées, à 2h. de l'après-midi, demain, et tous les jours suivants.

Les hommes seuls sont admis à ces représentations, qui ne nuiront pas, nous assure-t-on, aux exercices de la retraite.

On nous assure que ces représentations sont morales et irréprochables. Il y aura aussi des séances spéciales pour les dames et les enfants.

A LOUER

L'Hotel Richelieu, actuellement occupé par M. T. V. McCrowne. Possession, le 1er de mai. S'adresser à M. F. Gélius. Bureau de la Cie Richelieu Sorel. 29 Mars 1895.—jno.

A LOUER

L'Hotel Carleton Place du Marché.—Sorel — AUSSI : — MAGASIN LUNAN Rue du Roi.—Sorel. S'adresser à WURTELE & LACROIX, Avocats Sorel, 20 mars 1895.—jno.

CERTAINEMENT VOUS LISEZ

Les déclarations publiées dans ce journal qui ont rapport à Hood's Sarsaparilla. Elles démontrent au delà de tout doute que HOOD'S GUERIT. La constipation et tous les dérangements du foie sont guéris par HOOD'S PILLS.

Nouvelles Canadiennes

La Croix du Canada dit qu'elle ne reçoit aucune inspiration de l'autorité religieuse.

M. Magloire Archambault, notaire, de St-Antoine, a été nommé officier-rapporteur pour le comté de Verchères.

Une jeune fille du nom de Honorine Audet est morte subitement dans l'église St-Jacques, à Montréal, vendredi soir.

Le pont de glace entre Montréal et St-Lambert a été vendredi après-midi et le fleuve, en face de la douane, est libre sur une étendue d'un mille environ.

Il n'y a plus que 5 comtés sur nos 65, où les Anglais soient en majorité: Argenteuil, Brome, Compton, Huntingdon, Pontiac et Stanstead.

M. A. A. Davis, de Brockville, a expédié, jeudi, en Angleterre, quarante boîtes de fromage fabriqué cette année par M. Bissels Frères. On dit que c'est la première fois qu'un envoi de fromage est fait du Canada d'aussi bonne heure.

Aujourd'hui, 2 avril, aura lieu, à Sainte-Théodose, comté de Verchères, à une heure p. m., une grande assemblée politique. Le choix d'un candidat conservateur pour la présente élection sera fait. L'honorable M. Oumet, accompagné de plusieurs orateurs, sera présent.

Une élégante américaine ayant égaré ses malles dans le parcours de Venise à Londres, donna le détail du contenu de l'une d'elle. Il y avait, paraît-il, des jupons en sarah bleu valant \$240 chacun; des pantalons en velours à \$80; d'autres en batiste à \$20; des chemises de soie à \$35, etc.

Madame Emélie Beauchamp, épouse de feu M. J. Bte. Desmarais, ancien clerc du marché de Joliette, est décédée à Montréal, le 24 mars, et son corps a été transporté à Joliette, où ont eu lieu les funérailles mardi matin. La défunte était la mère de M. Odilon Desmarais, de St-Hyacinthe, et était âgée de 77 ans.

Cent-dix hommes sont actuellement employés aux travaux de réparations des bateaux de la Compagnie Richelieu, le *Carolina*, le *Sayenay* et le *Canada*, à Québec.

D'autres ouvriers travaillent à l'agrandissement du ponton actuel. Terminé, il mesurera 240 pieds de longueur. Un autre ponton sera aussi construit pour être placé au nouveau quai de la compagnie.

Le département de la marine, à Ottawa, a reçu le rapport annuel de son agent, à l'Île au Sable, M. Pearson. Cette île désolée et dangereuse est appelée "Le cimetière de l'Atlantique." La population est de 37 habitants pauvres. Il n'y a pas un de mortalité chez eux l'an dernier. Les sauterelles et la sécheresse ont dévasté leurs petites récoltes.

Tout ce qu'ils ont pu avoir a été 120 minots de patates. Ils élèvent quelques ponies, dont 51 ont été expédiés sur la terre ferme, en même temps que 32 barils d'atocas.

Ces insulaires élèvent maintenant des pigeons-voyeurs pour porter à terre leurs nouvelles en cas de désastres.

Il n'y a pas eu de mariage sur l'île en 1894.

Le procès de Chatelle, commencé vendredi matin, à Stratford, s'est terminé le soir même. Après dix minutes de délibération les jurés ont rendu un verdict de culpabilité contre l'accusé.

En conséquence le juge a condamné l'assassin à être pendu le 31 mai prochain.

Le crime qu'Alméda Chatelle doit expier sur l'échafaud remonte au 20 octobre dernier, quand le misérable assaillit la petite Jessie Keith, sur la voie ferrée, près de Listowel, et l'entraîna dans un bois voisin où après l'avoir dépouillé de ses vêtements, il l'outraqua et coupa son corps en morceaux à la manière du terrible Jack l'Éventreur.

Chatelle, lors de l'enquête préliminaire avait fait des aveux complets.

Un nommé J. Gleason, de Cornwall, Ont., qui a été dans l'intimité avec Shortis, le meurtrier de Valleyfield, déclare ni plus ni moins que le meurtrier Shortis, en octobre ou en novembre dernier lui a proposé de piller le coffre-fort de la fiature et lui

a fait l'exposé de son plan. Gleason essaya de dissuader Shortis de son projet et en fit part à une jeune fille employée à la fiature.

Tous deux, surpris de tant d'audace, ont cru que Shortis était toqué.

M. Cooke et l'association conservatrice du comté de Drummond

L'association conservatrice de comté vient de se prononcer sur la conduite de son député provincial, M. J. P. Cooke. Et voici en quels termes :

L'association conservatrice du comté de Drummond, réunie en assemblée, après convocation régulière des membres de toutes les municipalités, désire exprimer son appréciation de la conduite politique de J. P. Cooke, Ecr., représentant du comté de Drummond, à la Législature Provinciale et élu sous les auspices et avec l'appui de cette association : Il est résolu :

Que J. P. Cooke, Ecr., représentant du comté de Drummond élu sous les auspices et avec l'appui des conservateurs de ce comté, en violant et reniant ses promesses et engagements s'est rendu indigne de l'estime et a perdu la confiance de cette association et des électeurs.

Que cette association blâme, désapprouve et désavoue de la manière la plus énergique la duplicité et les tergiversations politiques du dit J. P. Cooke, qui a failli au mandat honorable à lui confié par ses électeurs, et qu'en conséquence le dit J. P. Cooke est par les présentes requis de résigner.

(Signé) P. A. BÉRARD, M. D. Président. J. F. PICOTIN, Secr. Drummondville, 26 mars 1895.

Funérailles de feu Mme Arseneault.

Les funérailles de feu Madame Arseneault ont eu lieu samedi, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le deuil était conduit par les fils de la défunte, MM. Narcisse et George Arseneault, M. C. O. Parais, de Sorel, MM. Cadieux et Bruno Mongeon, de Montréal, ses gendres, et autres parents.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. le magistrat Dorion, Capt. L. O. Boucher, Capt. Jean Chapelaine, Frs Labelle, J. G. Crébassa et N. Carpentier.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Bernard, et le service chanté par M. l'abbé Cormier.

L'orgue, tenu par M. Richard Bernard, il y eut de l'excellente musique et du bien bon chant, les principaux solos étant rendus par MM. le Dr Latraverse, J. F. F. Boulais et A. P. Vanasse.

Des tributs floraux et spirituels avaient été envoyés par M. J. B. Letendre, de la maison Letendre et Arseneault, marchands, de Montréal; M. et Mme Hector Cadieux, de Montréal; par les employés de la maison Letendre et Arseneault, M. Dénéchaux, O. Marin, écr., N. P., de Montréal; M. Surois, de Montréal, et M. et Mme J. A. Chênevert, de Sorel.

Parmi les étrangers venus pour les funérailles, on remarquait M. le notaire Marin, M. Bruno Mongeon et ses deux fils; M. J. Génuis et M. H. Cadieux.

Les dépouilles mortelles de Mme Arseneault ont été déposées dans le charnier et seront transportées dans le cimetière des St-Anges, au mois de mai.

R. I. P.

Les funérailles de M. Dolphis Lospérance ont eu lieu hier, au milieu d'une foule considérable.

Les forestiers catholiques y assistaient en corps, ainsi que les membres du Tiers-Ordre, et les porteurs étaient des vieillards appartenant à cette dernière association.

A l'orgue, un bon chœur a rendu la messe des morts et divers motets.

Les solistes ont été MM. J. F. F. Boulais, le Dr Latraverse, A. P. Vanasse, Arth. Bernard et J. Chapelaine. R. I. P.



Résultat d'un Rhume Négligé.

LES POUMONS ATTAQUÉS, Que les Médecins n'ont pas réussi à soulager, Guéris en prenant

Le Pectoral-Cerise d'AYER

"J'avais contracté un fort rhume qui se porta aux poumons et comme on fait en pareil cas, je l'avais négligé pensant qu'il s'en irait comme il était venu; mais je trouvais après quelque temps que le plus petit effort me faisait souffrir. Alors

Je Consultai un Docteur

qui trouva, en examinant mes poumons, que la partie supérieure gauche était fortement atteinte. Il me donna de la médecine que je pris suivant l'ordonnance, mais elle ne semblait me faire aucun bien. Heureusement il arriva de lire dans l'Almanach d'Ayer, les effets qu'avait produits sur d'autres le Pectoral-Cerise d'Ayer et je résolus d'en faire l'essai. Après en avoir pris quelques doses, je me trouvai soulagé et avant d'avoir fini la bouteille, j'étais guéri."

Le Pectoral-Cerise d'Ayer

La plus haute récompense à l'Exposition Colombienne. Les Pilules d'Ayer guérissent l'indigestion.

Mutations de propriétés

JANVIER, FÉVRIER ET MARS

Pierre Félix Harpin à Frédéric Dufaut, 20, p. St-Ours, \$2,500.

Elpide Bacon à Edmond Sansoucy, 77, v. St-Ours, \$150.

Joseph Forcier à Simon Gadbois, moitié de 130 et 131, St-Pierre, et 116, St-Joseph, \$500.

Joseph Champagne à Edouard Lemoine, pt. 106, St-Pierre, \$260.

Dame veuve G. H. Bramley à Olivier Gouin, pt. 326, St-Pierre, \$225.

Pierre Lavallée à Albéric Leduc, 213, St-Pierre, \$150.

Paul Joseph Rajotte à Noël Prul, 89, Ste-Anne, \$750.

J. B. Duhamel à Dame veuve Didace Beaudreau, 318, St-Roch, \$1,050.

Dame David Caron à Alfred Côté, pt. 226, cité de Sorel, \$200.

"Compagnie de Coton du St-Laurent" à "Compagnie du Richelieu et d'Ontario," 449 et pt. 446, cité de Sorel, \$1,000.

J. F. R. Latraverse, écr., à Adélar Sévigny, 1/2 N. 700, cité de Sorel, \$800.

Joseph Fagnan à Hormidas Lebrun, 899, St-Marcel, \$2,500.

600 Acres de terre boisée en bois franc A VENDRE

MM. Beauchemin & Frère, de Pierreville, sont les possesseurs de 600 acres de terre sur lesquels ils ont pris durant l'hiver ce qu'il y avait de propice en bois mou pour faire des billots. Ce qu'il y a de bois franc reste intact.

TAPIS ET PRELARTS

Notre assortiment est complet. N'achetez pas sans venir nous voir. Nos prix sont très bas. FORTIER & CIE, 148 RUE ST-LAURENT Montréal. Nous pèserons le fret.

AVIS.

La compagnie de chemin de fer d'Antiquité et Lac Supérieur s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session afin d'obtenir un acte l'autorisant à s'entendre pour l'achat ou l'affermage, ou de faire des arrangements d'exploitation avec la compagnie de chemin de fer des Comtés du Centre, la Compagnie de chemin de fer Canada Atlantique, la Compagnie de chemin de fer Ottawa, Arnprior et Parry Sound, la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer, la Compagnie de chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Ste-Marie, la Compagnie de chemin de fer du Comté de Drummond, la Compagnie de chemin de fer des Comtés Unis, la Compagnie de chemin de fer de la Rive Sud, et avec toutes autres compagnies dont les lignes se raccordent avec le chemin de fer de la présente compagnie et autoriser les susdites compagnies à consentir à ces arrangements; aussi autoriser la construction d'une ligne d'embranchement partant de la ligne-mère de la compagnie et allant jusqu'au lac Huron, dans le comté de Huron ou de Bruce, et aussi relier ses lignes télégraphiques, avec le réseau télégraphique européen au moyen d'un câble traversant l'Océan Atlantique.

Montréal, 15 janvier 1895. E. A. D. MORGAN, Procureur des requérants, 29 mars 1895.—jno.

CANADA, Province de Québec, District de Richelieu, Cour de Circuit No. 1812. Le vingt-neuvième jour du mois de Mars mil-huit-cent-quatre-vingt-quinze. (En vacance) Louis Alexandre Fortier, de la paroisse de Saint-David, dans le district de Richelieu, médecin et chirurgien, Demandeur vs. Dame Marie Danis, ci-devant de Saint-David susdit, et épouse, en premier lieu, de feu Louis St-Martin, en son vivant, de la dite paroisse de Saint-David, et, en secondes noces, de George Boisvert, tous deux actuellement en l'un endroit quelconque et inconnu, aux États-Unis d'Amérique, et le dit George Boisvert, pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, Défendeurs.

Il est ordonné aux défendeurs de comparaitre dans les deux mois. A. N. GOUIN, G. C. C. A. P. VANASSE, Avocat du demandeur.

Hotel Riendeau

—ANCIEN HOTEL— SAINT-NICHOLAS, Ci-devant annexé au Richelieu PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL. Cet hôtel, auquel le nouveau propriétaire, M. JOSEPH RIENDEAU, a fait subir des améliorations très importantes, offre tous les avantages possibles, tout comme les hôtels les plus confortables de Montréal. Nous croyons donc devoir engager nos amis de cette partie du pays à visiter l'Hotel RIENDEAU quand leurs affaires les appelleront à Montréal. Bien sûr qu'ils n'auront qu'à s'en féliciter. JO3. RIENDEAU, PROPRIÉTAIRE. 26 Mars 1895.—a.

Hotel Richelieu

TENU SUR LE PLAN EUROPEEN ET AMERICAIN. Cet Hotel est le seul hôtel Français de passer le jour à Montréal. Il est situé au centre de la ville "près du Palais de justice." On peut y loger facilement 200 personnes avec tout le confort désiré. Le prix de pension et chambre comprise est de \$1.50 à \$2.00 par jour. Prix spéciaux pour pensionnaires à la semaine ou au mois. Veuillez noter que nous venons d'ajouter à notre salle à dîner (Table d'Hôte) un Restaurant à la Carte et des Salles à dîner particulières. Une visite est respectueusement sollicitée. Les entrées sont sur la Rue St-Vincent seulement. L'entrée sur la Place Jacques-Cartier ne communique plus avec l'Hotel Richelieu. I. B. DUROCHER & CIE, PROPRIÉTAIRES. N. B.—Les Omnibus de l'Hotel Richelieu y sont toujours à l'arrivée des convois de chemins de fer et de débarcadères des bateaux à vapeur. 20 Mars 1895.—tn.

D. FINLAY & FILS

DEPARTEMENT du TAILLEUR. Grande réduction durant le MOIS DE MARS.

Notre assortiment est maintenant au complet et comprend : Serges et Cheviots Noir pour Habits " Couleurs " Tweeds et CASIMIRS. Serges, Draps Venitien et Molletons noir Pour parades et couleurs.) déprintemps. Tweeds et Casimirs noirs pour Pantalons " couleurs " Nous ferons une réduction considérable dans nos PRIX durant ce MOIS.

Coupe et satisfaction garanties. —UNE VISITE EST SOLLICITEE— D. FINLAY & FILS. 34 & 36 RUE DU ROI. Sorel, 1er mars 1895.—a.

CHAPEAUX

Allez acheter un beau CHAPEAU NOUVEAU chez C. O. PARADIS

Tweeds ! Tweeds ! !

Allez voir les NOUVEAUX TWEEDS POUR LE PRINTEMPS chez C. O. PARADIS, SOREL. Sorel, avril 1895.

CHEMIN DE FER COMTES UNIS

HORAIRE NO 8. PRENANT EFFET DIMANCHE, le 31 MARS 1895, à midi.

Pour les trains allant au Sud		Pour les trains allant au Nord			
lire de haut en bas.		lire de bas en haut.			
No. 3	No. 1	No. 2	No. 4		
Mêlé	Passager.	Mêlé	Passager.		
P. M.	A. M.	Départ.	Arrive.		
2.00	6.30	0.00	Sorel.....	11.35	8.20
2.57	7.12	8.25 St-Robert	10.58	7.75
3.18	7.23	13.25 St-Aimé	10.41	7.39
3.39	7.43	17.75 St-Jules	10.32	7.13
4.02	8.03	23.50 St-Jude	9.53	7.2
4.12	8.11	27.75 Grand Trunk Crossing.	9.42	6.53
Arr. 4.30	Arr. 8.30			Dépt. 9.20	Dépt. 6.35
Dépt. 4.55	Dépt. 8.40	36.00 St-Hyacinthe.....	Arr. 8.30	Arr. 6.25
5.04	40.30	*Ste Madeleine Road.	8.22
5.10	42.30	*Argenteuil.....	8.17
5.15	8.55	44.30 St-James.....	8.06	6.12
5.27	9.06	48.50 *Catalina.....	7.53
5.30	9.06	51.50 Rougemont.....	7.42
5.53	9.14	55.50 St-Angèle.....	7.39	5.53
6.31	9.23	61.00 St-Grégoire.....	7.17	5.38
6.40	9.30	65.30 Ilerveille Jet.....	7.10	5.30
6.55	9.45	66.10 Ilerveille C. V. R. R.	7.00	5.15
P. M.	A. M.		Arrive.	Départ.	P. M.

Le train No 1 qui part de Sorel à 6.39 a. m. arrive à Montréal (par le C.P.R.) à 11 h.

Le train No 4 qui part de Montréal à 4.05 h. p. m. (par le C. P. R.) arrive à Sorel à 8.30 h. p. m.

Les trains se raccordent à la jonction d'Ilerveille avec le C. P. R. pour Montréal et tous les points de l'Est et Ouest. A Ilerveille avec tous les trains de Vermont Central pour New-York, Boston et tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre. A Ste-Angèle avec le Montréal, Portland et Boston, division du Vermont C. pour tous les points de l'Est et de l'Ouest. A Rougemont avec le Vermont Central pour St-Césaire. A St-Hyacinthe avec le Grand Tronc et le chemin de fer du comté de Drummond.

J. W. DAWSEY, Gérant-Général. Sorel, 8 février 1895.—a.

Le Shiloh's Cure, est vendu sur garantie. Il guérit la constipation naissante. C'est le meilleur remède contre la toux. Seulement un centin la dose; 25 50 cts et \$1 la bouteille. Vendu par BRUNEAU & SYLVESTRE. No 310, Cour Supérieure, l'élève, Mme Eliza Lippé, de St-Zénon, a institué, ce jour, une action en séparation de biens contre son mari Guillaume D. Lac, à même lieu. Sorel, 12 octobre, 1894. BRUNEAU & PLAMONDON. Les pilules de famille Minard Procureurs de la D. M. d. e. Sorel, 8 Mars, 1895.—6a. sont purement végétale.

livan a gagné et dépensé \$500,000.

Sullivan faisait parfois excellent usage de son argent.

Un jour, il acheta un cabaret pour un laborieux jeune homme, lui en fit présent et pour en arroser l'inauguration dépensa \$200 en une seule fois en vins et liqueurs pour ses amis.

Sullivan acheta un jour une paire de chevaux qu'il payait \$1,000 pour son père qui n'était pourtant qu'un maçon.

Il ne distribuait pas moins de \$50,000 à ses adulateurs tous les ans.

Quand il allait voir sa vieille mère, le champion lui disait de tendre son tablier qu'il remplissait de billets de banque et de pièces d'argent.

L'Éditeur au Temple

L'incident qui suit se passait naguère au sein d'une petite ville de campagne aux États Unis.

Un pasteur désirant connaître les effets de la crise financière sur ses ouailles, terminait son sermon en disant : " Je demande à tous ceux qui sont encore capables de payer leurs dettes de se lever de leurs sièges." Toute l'assistance se leva à l'exception d'un seul homme.

Le ministre demanda alors à ceux qui n'étaient pas en état de rencontrer leurs obligations de bien vouloir se lever à leur tour.

Là dessus on vit se dresser seul l'individu ci-dessus mentionné. Son regard annonçait la famine, ses habits étaient râpés et tout dans ses traits révélait les souffrances d'un homme qui lutte sans espoir contre les vicissitudes de la vie.

Le pasteur le regarda attentivement et en même temps avec sympathie. " Comment se fait-il, mon ami, dit-il, que vous soyez le seul parmi tout ce monde de ne pouvoir payer vos dettes ? " Monsieur, répondit l'individu avec un peu d'hésitation, je publie un journal et tout ces frères qui viennent de se lever sont mes abonnés... Le révérend l'interrompant subitement. Prions, dit-il.

UN PENITENT

Il y a bien des années, un religieux célèbre donnait une mission aux galériens de Toulon.

Parmi ces misérables, que les gardiens—l'arme au poing—lui amenaient chaque jour, il y en avait un dont l'aspect remuait étrangement le missionnaire. Ce n'est pas que cet homme semblât plus abattu, plus désespéré que ses compagnons, au contraire, on sentait qu'il était heureux.

Les cruelles privations, les durs travaux du bagne avaient laissé leurs traces sur son visage flétri, mais la physionomie révélait une paix céleste ; la tête, ignominieusement rasée, avait une expression de noblesse singulière.

Cet homme qui portait la livrée d'enfant, qui traînait ses fers, semblait vivre et respirer dans une atmosphère supérieure.

Ce n'est pas sans émotion que le prêtre le vit s'approcher et s'agenouiller devant lui.

La confession terminée, il le retint et lui demanda : —Depuis combien de temps êtes-vous ici ?

—Trois ans.

—En avez-vous encore pour plusieurs années ?

—Pour toute ma vie.

—Voulez-vous me dire quel crime vous a conduit aux galères ?

—J'ai été condamné pour incendie.

—Et vous avez accepté généreusement l'expiation, demanda le prêtre ?

—Mon Père, répondit paisiblement le forçat, j'ai été condamné injustement : je suis innocent.

—Pauvre infortuné ! murmura le prêtre, profondément ému.

—Ne me plaignez pas, dit doucement le galérien, non, ne me plaignez pas, écoutez-moi plutôt.

J'ai eu une jeunesse fort licencieuse. Un jour, par la miséricorde de Dieu, je me convertis. Mais, même après avoir reçu l'absolution, je restai triste. Mes péchés étaient toujours devant moi. J'aurais voulu expier tant d'outrages faits à Dieu. La vie religieuse la plus austère, la plus dure, me paraissait trop douce. J'avais beau songer, je ne voyais aucune pénitence qui put me satisfaire. Alors, je résolus d'en laisser le choix à Dieu et je me mis à le prier, lui disant sans cesse : Seigneur, je vous demande une pénitence, il m'en faut une, et je la veux de votre main. Quelque temps après, un incendie éclata dans mon voisinage. Accusé d'avoir mis le feu, je fus arrêté. On fit mon procès. Les

preuve de circonstance était écrasante. Je fus trouvé coupable, condamné au bagne à perpétuité. J'étais jeune encore, j'avais été un favori de la fortune, un heureux selon le monde. Eh bien ! mon Père, en entendant la terrible sentence, je n'éprouvai qu'un sentiment : celui d'un soulagement immense, d'une joie intense, délirante. Il me fallut un effort bien grand pour ne pas laisser éclater mes transports.

Conduit au cachot, je me jetai sur ma paille et pleurai bien longtemps avec un bonheur inconcevable. J'avais ma pénitence. Qui m'eût vu pleurer ainsi n'aurait cru désespéré et c'était une volupté céleste qui faisait couler ces larmes inarrissables.

Depuis, je n'ai pas eu un instant de tristesse ; je souffre, je travaille, j'obéis pour l'amour de Dieu, jamais je n'oublie sa divine présence et les jours passent comme des minutes.

Le forçat se retira, traînant sa chaîne sur les dalles. Attendi jusqu'au plus profond de l'âme, le missionnaire le suivit du regard se disant : Voilà peut-être, l'homme le plus digne d'envie qu'il y ait sur la terre. Heureux, mille fois heureux ceux qui ne craignent pas d'être généreux avec Dieu !

LAURE CONAN.

Les arbres qui vivent le plus longtemps sont :

- Lif, 3,000 ans. Le cèdre, 2,000 ans. Le chêne, 1,500 ans. Le sapin, 1,200 ans. Le Limonier, 1,100 ans. La plaine orientale, 1,000 ans. Le noyer, 900 ans. L'olivier, 800 ans. L'orange, 600 ans. Le cyprès, 500 ans. Le mélèze, 575 ans. L'érable, 500 ans. Le lierre, 350 ans. L'orme, 300 ans.

La science botanique s'est arrêtée sur ces chiffres après des calculs certains.

Le serpent à deux têtes

Enfoncé le serpent de mer ! Le célèbre musée de Washington, connu sous le nom de Smithsonian Institution, va s'enrichir d'un serpent à deux têtes.

M. Johnston, un fermier des environs de Jackson (Tennessee), était occupé l'été dernier avec son fils à charger du foin dans un pré, lorsqu'il aperçut un de ces gros serpents appelés moccasins dans la région. Le fermier écria aussitôt la tête du reptile, et il croyait l'avoir tué lorsque son fils lui fit remarquer que le serpent se sauvait avec autant de vitesse que s'il n'eût éprouvé aucun mal. M. Johnston se mit à la poursuite du reptile avec une fourche, et le tua pour tout de bon cette fois.

Le fermier et son fils constatèrent alors avec stupéfaction que le serpent avait deux têtes ; une à chaque extrémité. Ils portèrent alors le reptile, comme curiosité, à Jackson, où un bijoutier du nom de Snider se chargea de le faire préparer pour le conserver. Le serpent à deux têtes, qui est parfaitement conservé et dont la peau est intacte, sera envoyé très prochainement à la Smithsonian Institution.

Les forces militaires des divers pays

A propos de la discussion du budget de la guerre, sait-on quelles sont les forces militaires des divers pays ?

C'est la Russie qui vient en tête, avec un effectif de 858,000 hommes sur le pied de paix, soit 8 militaires pour 1,000 habitants. L'Allemagne et la France viennent ensuite, la première avec un effectif de 580,000, soit 15 pour 1,000, et la seconde avec 512,000, soit 10 pour 1,000.

L'Autriche a 380,000 hommes, soit 9 pour 1,000, la Chine et l'Italie, 300,000, ou l'une, 1 pour 1,000 habitants, et l'autre, 10 pour 1,000 ; l'Angleterre, 6 pour 1,000 ou 230 mille soldats ; la Suisse, 43 pour 1,000 ou 131,000 hommes de troupes ; l'Espagne 100,000 hommes ou 6 pour 1,000 ; la Belgique, 31,000 ou 8 pour 1,000, etc.

La France et la Russie réunies, peuvent mettre en temps de paix, 1,440,000 hommes sur pied, et en temps de guerre, 9,700,000. Les puissances de la triple alliance ont 1,920,000 hommes ou 7,700,000 dans les mêmes alternatives.

Ces armements coûtent par an la bagatelle de 5 milliards et demi. Depuis 1870, le budget de la guerre a triplé en Allemagne.



Prenez promptement les Elixirs... SHILOH'S CURE... BRUNEAU & SYLVESTRE, SOREL.

guez et doublé en Russie. En France, ce budget a augmenté de trois cent millions.

Marché de Sorel.

CORRIGÉ A CE JOUR 2 avril 1895.

LÉGUMES Patates, le minot... 40 à 45 Choux, la tête... 5 à 08 Oignons, le minot... 70 à 80 Fèves, le minot... 1.00 à 1.20 Fèves, la terrinée... 08 à 10

GRAINS Pois, le minot... 90 à 1.00 Avoine, le minot... 40 à 50 Sarrasin, le minot... 45 à 50 Orge, le minot... 60 à 70 Gaudriole... 50 à 55 Graine de mil... 3.25 à 8.75

VOLAILLES ET OIBIERS VIVANTS Dindes, la livre... 8 à 10 Oies, la pièce... 40 à 59 Canards, la couple... 50 à 60 Pigeon, la couple... 25 à 30

VIANDES Bœuf la lb... 6 à 8 Bœuf les 100 lbs... 4.50 à 5.50 Lard salé... 10 à 12 Porc frais les 100 lbs... 6.25 à 7.50 Porc frais la livre... 9 à 10 Veau jeune, quartier... 50 à 75 Agneau quartier... 50 à 60

FARINE Farine en quart... 3.50 à 4.25 Farine en poche, 98 lbs... 1.50 à 2.00 Farine de blé d'inde... 1.60 à 0.00

PRODUITS DE LA FERME Beurre de Crémère... 20 à 24 Bourre frais, la livre... 20 à 25 Bourre salé en tinette... 15 18 à 20 Œufs frais la doz... 18 à 20

DIVERS Sucre d'érable, la lb... 8 à 10 Saindoux, la livre... 12 à 15 Tabac en feuille, la lb... 6, 8 à 10 Foin les 100 bottes... 3.50 4.00 à 4.50

ELLE N'AVAIT QUE QUELQUES JOURS A VIVRE

C'était l'opinion du médecin qui soignait une femme depuis longtemps, et cette opinion était bien justifiée, s'il fallait s'arrêter aux signes extérieurs qu'offrait sa maladie. Ces signes étaient : Langueur et pâleur excessives, yeux ternes, manque d'appétit, toux avec crachats épais, palpitation du cœur, irrégularité, sueur la nuit, tristesse, douleurs dans le bas du corps et les côtés : Tout semblait fini. Elle jeta un jour un regard distrait sur sa gazette et son attention fut attirée par un certificat d'une femme qui avait été guérie par le remède bien connu, le RÉGULATEUR DE LA SANTÉ DE LA FEMME DE M. J. LARIVIÈRE, de Manville, R. I.

La perspective d'une guérison ranima son courage : elle se procura immédiatement trois bouteilles du RÉGULATEUR, elle le prit régulièrement et deux mois après, la femme était guérie. Le RÉGULATEUR est à vendre chez la plupart des pharmaciens à \$1 la bouteille ou six bouteilles pour \$5 et chez le propriétaire.

Essayez aussi un "Porous Plaster" du Dr Larivière, pour le "Beau mal". Prix 25 cents. Si vous ne trouvez pas ce remède dans votre localité, écrivez au propriétaire Dr J. Larivière, Manville, R. I. MM. Evans & Sons, de Montréal, P. Q., agents généraux pour le Canada. —Sorel, 15 Janvier 1895.—jno.

Province de Québec, District de Richelieu, Cour Supérieure, No 3929. Dame Cordelia Enard, de Berthierville, District de Richelieu, épouse de Charles, Aldéric Marie Hudon, du même lieu dûment autorisée à ester en justice. Demanderesse vs Le dit Charles Aldéric Marie Hudon, Défendeur

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour. Sorel, 1er février, 1895. L. C. PELLETIER, Avocat de la Demanderesse. Sorel, 26 février, 1895.—sem.

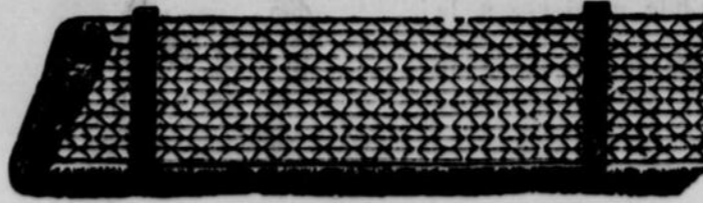
BON A SAVOIR

Voulez-vous acheter un bel ameublement de salon ? Venez nous voir, nous définissons qui que ce soit, pour argent comptant.

FORTIER & CIE, 148 RUE ST-LAURENT, Montréal.

Le capitaine Sweeney, U. S. A., San Diego, Cal., dit : " Le remède contre le catarrhe, de Shiloh, est le premier qui m'a fait du bien." Prix, 50 cents. Vendu par Bruneau & Sylvestre, Sorel.

Cloture de Broche Galvanisée



Avec la Machine Patentée de KITSEMAN MANUFACTURE A LABAIE, QUE.

M. J. N. DUGUAY, propriétaire de la Machine Patentée de KITSEMAN pour plusieurs comtés, prend la liberté d'annoncer qu'il a acheté le droit de faire la CLOTURE DE BROCHE GALVANISÉE, et aussi le droit de vendre ces machines, dans les comtés suivants :

Québec, Montmorency, Charlevoix, Chicoutimi, Saguenay, Yamaska, Richelieu, Compton, Drummond, Arthabaska, Richmond, Brome, Lotbinière, Stanstead, Sherbrooke, Wolfe, Lévis, Mégantic, Beauce et Dorchester.

Cette cloture a remporté tous les PREMIERS PRIX partout où elle a été exposée, à

Chicago, Toronto, Montréal, Québec et Sherbrooke

Elle est à l'épreuve des chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs et volailles. A l'épreuve aussi de la rouille, du feu, du froid.

C'EST LA CLOTURE DU JOUR

Elle est introduite partout dans nos comtés et partout où elle est connue, elle donne satisfaction comme l'attestent les nombreux certificats que nous recevons tous les jours.

UN SEUL PRIX, soit par les agents, ou à la manufacture. De bons agents sont demandés.—Toute information concernant la cloture sera donnée à ceux qui en feront la demande à

LA BAIE, ROBERT DUGUAY, Gérant.

Comté d'Yamaska, Québec.

Les cultivateurs sont priés de donner leurs commandes de bonne heure MM. J. W. Vailloux, Sorel ; Scraphin Guévréon, Sorel ; Hyacinthe Farly, St-Robert ; Alexandre St-Martin, Ste-Victoire ; Louis Joseph Vigeant, St-Aimé ; Louis Lalancette, St-Aimé ; Emile Chapdelaine St-Ours ; A. Gosselin, St-Roch ; L. Baron, Ste-Anne.—SONT AGENTS POUR RICHELIEU. 3 décembre 1894.—la.

Chemin de Fer de la Rive Sud

HORAIRE No 3.

PRENANT EFFET SAMEDI, LE 17 NOVEMBRE 1894

Pour les trains allant à l'est Pour les trains allant à l'ouest, lire de haut en bas. lire de bas en haut.

Table with columns: No, Station, Mille de Sorel, Arr. Sorel, Dépt. Sorel, Arr. destination, Dépt. destination.

Table with columns: A. M., P. M., 0, L. Montréal, G. T. Ry. Arr., 5 1/2, A. M., P. M., 8 30, 5 55.

Table with columns: 8 35, 5 30, 0, L. Montréal, St-Lambert, Arr., 45, 8 27, 5 55.

Table with columns: 8 41, 5 34, 1 1/2, Montréal South, Arr., 43 1/2.

Table with columns: 8 45, 5 38, 2 1/2, Longueuil West, Arr., 42 1/2.

Table with columns: 8 50, 5 40, 3, Arr., Longueuil East, Arr., 42, 8 22, 5 45.

Table with columns: 8 55, 5 45, 3, L., Longueuil East, Arr., 42, 8 20, 5 38.

Table with columns: 9 10, 5 58, 8 1/2, Boucheville, Arr., 36 1/2, 8 07, 5 12.

Table with columns: 9 25, 6 10, 13 1/2, Varennes, Arr., 31 1/2, 7 55, 4 57.

Table with columns: 9 45, 6 25, 21, Vercheres, Arr., 24, 7 40, 4 32.

Table with columns: 9 55, 6 35, 25 1/2, St-Antoine, Arr., 19 1/2, 7 32, 4 17.

Table with columns: 10 08, 6 45, 29, Contrecoeur, Arr., 16, 7 26, 4 10.

Table with columns: 10 20, 6 55, 34, St-Roch, Arr., 11, 7 15, 3 50.

Table with columns: 10 25, 7 00, 37, * anoraie *, Arr., 8, 7 10, 3 45.

Table with columns: 10 40, 7 15, 45, Sorel West, Arr., 0, 6 55, 3 30.

Table with columns: A. M., P. M., boat, Sorel, Arr., A. M., P. M., bateau.

* Les trains arrêteront au signal. Les trains Nos 1 et 2 ont droit de passage avant les trains Nos 1 et 3 H. Beauchemin, Directeur-Gérant

CHEMIN DE FER COMTES UNIS

HORAIRE NO 7.

PRENANT EFFET DIMANCHE, le 10 FEVRIER 1895, à midi

Pour les trains allant au Sud Pour les trains allant au Nord lire de haut en bas. lire de bas en haut.

Table with columns: No. 3, No. 1, STATIONS, No. 2, No. 4, Mélé, Passager, P. M., A. M., Départ, Arrive, P. M., P. M.

Le train No 1 qui part de Sorel à 6.30 a. m. arrive à Montréal (par le C. P. R.) à 11 hrs. Le train No 4 qui part de Montréal à 4.05 hrs p. m. (par le C. P. R.) arrive à Sorel à 8.30 hrs p. m.

Les trains se raccordent à la jonction d'Iberville avec le C. P. R. pour Montréal et tous les points de l'Est et Ouest. A Iberville avec tous les trains du Vermont Central pour New-York, Boston et tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre. A Ste-Angele avec le Montréal, Portland et Boston, division du Vermont C. pour tous les points de l'Est et de l'Ouest. A Rougemont avec le Vermont Central pour St-Césaire. A St-Hyacinthe avec le Grand Tronc et le chemin de fer du comté de Drummond. J. W. DAWSEY, Gérant-Général. Sorel, 8 février 1895.—a.

LE CARLETON

Bonnes salles d'échantillons pour les commis-voyageurs. La cour est vaste et les écuries sont propres, et bien aérées. Liqueurs et cigares de choix. Cet hôtel est sur un excellent pied. Cuisine de première classe. Chambres confortables. Rien ne manque pour satisfaire les visiteurs.

J. B. Archambault. Prop. Sorel

Hotel BRUNSWICK, Sorel.

Sous la direction de son nouveau propriétaire, cet hôtel est maintenant le plus confortable, sans contredit, qui se puisse trouver dans la province en dehors de Montréal et de Québec.

Les peintures et l'ameublement ont été complètement et renouvelés. Le tout est de première classe. Les commis-voyageurs y trouveront des salles où ils pourront étaler avec avantage leurs marchandises, tandis que les visiteurs et les touristes, grâce aux améliorations tout à fait modernes qui y ont été introduites, y seront traités au gré de leurs désirs. La table ne laisse rien à désirer. Attendez à l'hôtel se trouvent une bonne cour et de vastes écuries.

Les peintures et l'ameublement ont été complètement et renouvelés. Le tout est de première classe.

Attendez à l'hôtel se trouvent une bonne cour et de vastes écuries.

Nap. Latraverse, Propriétaire

Allez chez J. H. WRIGHT

ET ACHETEZ UNE MONTRES

—DE SES—

MONTRES

—DE—

\$1.50 avec Chaîne,

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.